



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2017-005

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2017

# Sommaire

## **DAAF**

971-2017-01-11-005 - Arrêté DAAF/Direction du 11 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (9 pages)

Page 3

## **DEAL**

971-2017-01-12-002 - Décision DEAL PACT du 12 janvier 2017 accordant subdélégation de signature (6 pages)

Page 13

DAAF

971-2017-01-11-005

Arrêté DAAF/Direction du 11 janvier 2017 portant  
subdélégation de signature en matière d'administration  
générale



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Arrêté DAAF/Direction du 11 janvier 2017**  
**portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe,

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le code de procédure pénale ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par les décrets n° 2008-158 du 22 février 2008 et n° 2010-146 du 16 février 2010 ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu l'arrêté du 6 avril 2011 portant nomination de Monsieur Vincent FAUCHER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté du 6 avril 2016 portant nomination de Monsieur Vincent FAUCHER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, renouvelé dans les fonctions de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-104 SG/SCI/MC du 18 décembre 2014 accordant délégation de signature à Monsieur Vincent FAUCHER, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de la Guadeloupe (administration générale) ;

## Arrête

**Article 1** - En cas d'empêchement ou d'absence, la délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2014-104 SG/SCI/MC du 18 décembre 2014 et par l'article 3 du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010, est exercée par Monsieur **Pol KERMORGANT**, directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

**Article 2** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés de Messieurs FAUCHER et KERMORGANT, délégation est donnée en ce qui concerne l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé, à Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale.

**Article 3** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés de Messieurs FAUCHER et KERMORGANT, délégation est donnée en application de l'article 3 point III du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 et de l'article 4 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 à :

- Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'information statistique et économique, ou en son absence à Monsieur **Didier FASSION**, adjoint au chef de service, pour tous les domaines concernant l'établissement et la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
- Madame **Claire MAGNARD**, cheffe du service de la formation et du développement, ou en son absence à Madame **Claude ALLEMAND-DEGRANGE**, adjointe à la cheffe de service, pour tous les domaines concernant l'autorité académique de l'enseignement technique agricole et la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole.

**Article 4** - Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives et des attributions de leurs services respectifs, à l'effet de signer toutes correspondances ressortant de l'administration courante à :

- Monsieur **Alexandre MARTINEZ**, chef du service de l'économie agricole, ou en son absence à Monsieur **Jean-Charles MAISONNEUVE**, adjoint au chef de service, pour tous les documents et décisions relevant :
  - de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral susvisé avec les précisions figurant en annexe 1 du présent arrêté et s'agissant du PDRG pour la période 2007-2013, de l'instruction, du suivi des dossiers relevant des axes 1 et 2 du PDRG pour la période 2007-2013 à l'exception des dossiers PPE et du point 8 concernant la mise en œuvre des mesures agro-environnementales ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral susvisé à l'exception du domaine forestier ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Thierry JACQUIER**, chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, ou en son absence à Monsieur **Landry SEGA**, adjoint au chef de service, ou à Madame **Hélène HANSE**, cheffe de l'unité agro-environnement et forêt, pour tous les documents et décisions relevant :
  - de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral susvisé avec les précisions figurant en annexe 1 du présent arrêté et pour les points suivants :
    1. point 7 pour ce qui concerne l'agriculture biologique,
    2. point 8 relatif à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales,
    3. point 9 relatif à la valorisation non alimentaire de la biomasse agricole,
    4. point 10 pour ce qui concerne les aides à l'installation et à la cessation d'activité,

- 5. points 14, 15 et 16 pour ce qui concerne les dossiers PPE et le programme LEADER pour la période 2007-2013,
  - 6. point 17 pour ce qui concerne la reconnaissance des GIEE.
  - de l'article 1 **paragraphe B** de l'arrêté préfectoral susvisé ;
  - de l'article 1 **paragraphe E** de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le contrôle et la mise en œuvre de la politique foncière agricole à l'exception des actes relevant de la responsabilité du commissaire du gouvernement « agriculture » auprès de la SAFER de Guadeloupe ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le domaine forestier ;
  - de l'article 1 **paragraphe I** de l'arrêté préfectoral susvisé ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Madame **Catherine JASSAUD**, cheffe du service de l'alimentation, ou en son absence à Monsieur **Antoine MAILLARD**, adjoint à la cheffe de service, pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral susvisé à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction ;
  - de l'article 1 **paragraphe J** de l'arrêté préfectoral susvisé à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

Et en cas d'empêchements ou d'absences simultanés de Madame **Catherine JASSAUD** et de Monsieur **Antoine MAILLARD**, à :

- Madame **Anne CHEMEL**, cheffe du pôle santé et protection des animaux, des végétaux et de l'environnement, ou son adjointe Madame **Émilie CABIROL**, pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 paragraphe C et J de l'arrêté préfectoral susvisé relevant de leur pôle respectif à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction ;
  - Monsieur **Eric LANDAU**, adjoint au chef de pôle sécurité sanitaire des aliments pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 paragraphe C de l'arrêté préfectoral susvisé relevant de son pôle à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction.
- Madame **Claire MAGNARD**, cheffe du service formation et développement, ou en son absence à Madame **Claude ALLEMAND-DEGRANGE**, adjointe à la cheffe de service, pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe D** de l'arrêté préfectoral susvisé,
  - des mesures usuelles de gestion administrative des personnels des établissements de l'enseignement public agricole dans la région Guadeloupe,
  - des actions de l'autorité académique :
    - 1 - Gestion courante des établissements publics et privés :
      - a. suivi des effectifs et structures des établissements publics et privés,
      - b. gestion des ressources et moyens en personnels des établissements publics, y compris les contrats de travail des ACER,
      - c. contrats de participation au service public des établissements d'enseignement agricole privé et leurs avenants,
      - d. dérogations aux conditions d'entrée en formation scolaire (établissements privés),
      - e. contrôle des actes relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice,
      - f. passation de service entre l'ancien et le nouveau directeur d'EPLEFPA,

- g. compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles prises à l'encontre des élèves, stagiaires ou apprentis.
  - 2 – Examens :
    - a. organisation et gestion des examens,
    - b. délivrance des titres et diplômes,
    - c. visa des états financiers (factures, frais de déplacement).
  - 3 - Formation professionnelle continue, apprentissage :
    - a. habilitations à la mise en œuvre des UC et CCF des diplômés de FPCA,
    - b. organisation, gestion des examens et délivrance des diplômes mis en œuvre par UC,
    - c. organisation, gestion et délivrance des Certiphytos,
    - d. réduction de la durée de formation pour les stagiaires de la formation continue (décision de positionnement),
    - e. dérogations sur dossier pour l'attribution de la capacité professionnelle agricole,
    - f. dérogations aux conditions d'entrée en formation.
  - 4 - Politique éducative, vie scolaire, développement durable et coopération internationale :
    - a. mission de vie scolaire (dont voyages d'études en France),
    - b. mission d'animation et de développement des territoires,
    - c. mission d'insertion scolaire et sociale,
    - d. suivi de l'exploitation.
  - des matières figurant en annexe 2 au présent arrêté.
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'information statistique et économique – mission des systèmes d'information, ou en son absence à Monsieur **Didier FASSION**, adjoint au chef de service, pour tous les documents et décisions relevant :
    - de l'information statistique et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales,
    - de la réalisation du réseau comptable agricole,
    - du recrutement et de la gestion du personnel vacataire et des personnels payés à la tâche pour la statistique agricole,
    - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
  - Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale, pour tous les documents et décisions relevant :
    - de l'article 1, **paragraphe G**, de l'arrêté préfectoral susvisé.
    - de la gestion des personnels de son service, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
  - Madame **Ketty LOMBION**, cheffe du poste frontalier de Guadeloupe, ou en son absence à Monsieur **Antoine MAILLARD**, adjoint à la cheffe de poste, pour tous documents et décisions relevant :
    - de la gestion des personnels de son service, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

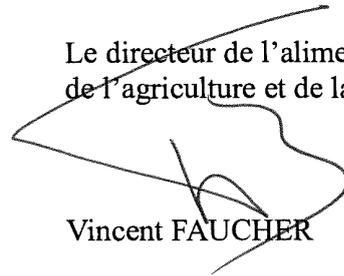
**Article 5** - Ampliation de cet arrêté de subdélégation de signature sera transmise au préfet de la région Guadeloupe.

**Article 6** - Le présent arrêté prend effet à compter du 11 janvier 2017 et abroge toutes dispositions antérieures.

**Article 7** - Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Fait à Saint-Claude, le 11 janvier 2017

Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text of the director's title.

Vincent FAUCHER

## **Annexe 1 : ÉCONOMIE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT RURAL**

I. Délégation de signature est donnée à Monsieur **Alexandre MARTINEZ**, chef du service de l'économie agricole, pour les champs d'intervention qui suivent à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous. Les décisions à portée financière pour des montants excédant 25 000 € ne sont pas déléguées.

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

A1 Décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre du régime de déclarations de surface ;

A2 Décisions et correspondances relatives à l'application des aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;

A3 Décisions et correspondances relatives à l'application des primes à l'abattage (PAB) ;

A4 Décisions et correspondances relatives à la prime aux petits ruminants (PPR) ;

A5 Correspondances relatives à l'instruction des aides du POSEI, *hors liquidation et paiement* ;

A6 Correspondances relatives à l'instruction des aides nationales au secteur de la canne à sucre *hors liquidation et paiement*.

### **B - Agriculteurs en difficulté, mesures conjoncturelles :**

B1 Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté dans le cadre des mesures du type fonds d'allègement des charges, AGRIDIFF ;

B2 Correspondances relatives au traitement des dossiers relevant des procédures de calamité agricole.

### **C - Tutelle de la chambre d'agriculture**

C1 Toute correspondance relative à cette tutelle, *à l'exception des correspondances liées portant validation ou refus de validation des documents budgétaires et comptables*.

### **D - Mise en œuvre de la conditionnalité des aides**

D1 Toute correspondance relative à la coordination des contrôles ;

D2 Décisions et notifications relatives aux pénalités appliquées en cas de non-respect des règles de conditionnalité *à l'exception des cas de déchéance totale*.

II. Délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry JACQUIER**, chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, pour les champs d'intervention qui suivent à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous. Les décisions à portée financière pour des montants excédant 25 000 € ne sont pas déléguées.

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

A1 Décisions et correspondances relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).

### **B - Installation - cessation**

B1 Correspondances relative à l'attribution des aides et la déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs *à l'exception des décisions d'octroi des aides nationales à l'installation qui relèvent du directeur* ;

B2 Correspondances et attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisée et du stage de 6 mois ;

B3 Agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée et correspondances relatives ;

B4 Bonification et déchéance des prêts à l'agriculture et correspondances relatives ;

B5 Décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité ;

B6 Décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).

**C - Mesures agro-environnementales (dispositif national et dispositif régional)**

C1 Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre des programmes ;

C2 Aides nationales liée aux mesures agro-environnementales : décision d'octroi, notification, transferts.

## **Annexe 2 : ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Article D 810-1** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce les compétences prévues aux livres Ier à V, VIII et IX du code de l'éducation compatibles avec les dispositions du titre Ier (partie réglementaire du livre VIII du CRPM), pour lesquelles le mot « recteur » désigne le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

*(note de service DGER/SDEPC/N2006-2015 du 30 janvier 2006 ayant pour objet les modalités d'application à l'enseignement agricole des dispositions du code de l'éducation en vertu de l'article D 810-1 du CRPM).*

**Article R 811-12** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant peut assister avec voix consultative aux réunions des conseils d'administration des EPLEFPA.

**Article R 811-16** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt statue dans un délai de huit jours, sur les contestations, à compter de la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels, des élèves et parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLEFPA.

**Article R 811-26 1<sup>er</sup> alinéa** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne en cas d'absence du directeur adjoint d'EPLFPA, un fonctionnaire, pour assurer la suppléance ou l'intérim.

**Article R 811-26 8<sup>o</sup> 2** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce seul le contrôle en qualité d'autorité académique des délibérations des conseils d'administration des EPLEFPA portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducative.

**Article R 811-42** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par le conseil de discipline vis-à-vis des élèves et étudiants des lycées.

**Article R 811-45 II 4<sup>ème</sup> alinéa et III 2<sup>ème</sup> alinéa** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne le représentant de l'organisme compétent pour siéger dans les conseils de centre des CFPPA ; il exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de centre des CFPPA siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des stagiaires des CFPPA.

**Article R 811-46** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de perfectionnement des CFAA siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des apprentis des CFAA.

**Article R 811-52** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce le contrôle sur les actes budgétaires et financiers adoptés par les conseils d'administration des EPLEFPA. Dans le délai de 30 jours à compter de la réception des budgets et dans le délai de 15 jours à compter de la réception des décisions modificatives des EPLEFPA, il peut faire connaître son désaccord motivé. Dans ce cas, il est fait application de la procédure prévue aux e et f de l'article L. 421-11 du code de l'éducation.

**Articles D 811-122&124 – D 811-131 – D 811-149 – D 811-153 – D 811-158&159 – D 811-161&163 – D 811-165-5 – D 811-166-4&7 – D 811-167-3 à 7 – D 811-174 et D811-167-9** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt met en œuvre et contrôle la délivrance des diplômes et titres relevant du MAAF.

**Article D 811-174** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt fait respecter la réglementation relative aux fraudes aux examens organisés par le MAAF en Guadeloupe.

**Décret n°92-920 du 7 septembre 1992** relatif à l'orientation des élèves dans les établissements

d'enseignement agricole publics codifié au **code de l'éducation aux articles D 341-1 à D 341-22 et son arrêté du 7 septembre 1992** relatif à la commission d'appel pour les établissements d'enseignement agricole publics : la commission d'appel placée sous la présidence du DAAF rend une décision définitive d'orientation ou de redoublement communiquée par écrit aux familles ou aux élèves majeurs demandeurs.

**Instruction comptable M99 – Titre I Chapitre 4 et Circulaire DGER/IEA/SDACE/C2003-2006 du 18 avril 2003** relative aux modalités d'organisation de la passation de service entre directeurs d'EPLEFPA : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure la présidence et le contrôle des passations de service entre les anciens et les nouveaux directeurs des EPLEFPA.

**Circulaire DGER/SDEPC/C2007-2003 conjointe SG/SM/C2007-1401 du 11 janvier 2007** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt procède par lettre de mission à la définition des objectifs de l'exercice de la responsabilité et à la rédaction des fiches de postes des directeurs des EPLEFPA.

DEAL

971-2017-01-12-002

Décision DEAL PACT du 12 janvier 2017 accordant  
subdélégation de signature



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU  
LOGEMENT**

**SERVICE PROSPECTIVE,  
AMENAGEMENT ET  
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

**POLE AFFAIRES JURIDIQUES ET  
URBANISME**

AFFAIRES JURIDIQUES

**Décision DEAL PACT du 12 JAN. 2017  
portant organisation du service, accordant subdélégation de signature  
- Administration Générale -**

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 38 et 44 ;

VU le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;

VU l'arrêté ministériel du 21 mars 2016 nommant M. Daniel NICOLAS, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 accordant à M. Daniel NICOLAS, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe, délégation de signature en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL / MPS du 1<sup>er</sup> mars 2016 portant organisation de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NICOLAS, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 sera exercée par :

M. Laurent CONDOMINES, Directeur Adjoint « Aménagement – Construction – Management – Communication »

M. Nicolas ROUGIER, Directeur Adjoint « Transports – Risques – Ressources Naturelles – Responsable Sécurité Défense »

et en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Adjoint par Mme Adèle VEERABADREN, Secrétaire Générale.

## **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée aux chefs de service ci-dessous désignés pour les domaines codifiés à l'article 1er de l'arrêté n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 de délégation de fonctionnement général et qui concernent leur service :

M. Sylvain PELLETERET, Financements, Transports, Éducation et Sécurité Routières {FTES} : pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ; 2A1 à 2A3 ; 2B1 à 2Bf2 ; 2C1

M. Gauthier GRIENCHE, Habitat et Bâtiment Durable {HBD} pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ; 3A1 et 3A2 ; 3B1 à 3B11 ; 3C1 ; 3D1 et 3D2 ; 3E1 et 3E2 ; 3F1 et 3G1 ; 4E1 ; 9A ; 9B ;

M. Louis REDAUD, Mission Développement Durable et Évaluation Environnementale {MDDEE} pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ;

Mme Chrystel SGARD, Mission Pilotage et Stratégie {MPS} pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ;

Mme Delphine LE REUN, Mission Rénovation Urbaine {MRU} pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ;

M. Jean-Pierre ARNAUD, Prospective, Aménagement et Connaissance du Territoire {PACT} : pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ; 4A1 à 4A4 ; 4B1 à 4B11 ; 4C1 à 4C4 ; 4D1 à 4D3 ; 5A1 à 5A6 ; 5B1 à 5B6 ; 5C1 et 5C2 ;

M. Jean-François GUERIN, Risques, Énergie, Déchets {RED} pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ; 5A6 ; 7A1 ; 7B1 ; 7C1 ; 7D1 à 7D4 ; 7E1 à 7E3 ; 8A1 ; 8B1 ; 8C1 ; 8D1 ;

Mme Pascale FAUCHER, Ressources Naturelles {RN} : pour les décisions codifiées suivantes : 1A4 ; 6A1 ; 6B1 à 6B3 ; 6C1 ; 6D1 ;

Mme Adèle VEERABADREN, Secrétariat Général {SG} : pour les décisions codifiées suivantes : 1A1 à 1A9 ; 1B1 et 1B2 ; 1C1 ; 1D1 à 1D3 ;

## **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service nommés à l'article 2 de la présente décision, aux adjoints et chefs de missions ci-dessous désignés, pour signer les décisions pour lesquelles les chefs de service ont reçu délégations, décisions codifiées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 :

\* Financements, Transports, Éducation  
et Sécurité Routières

M. Eric VERGNE

Mme Martine WHITE-SINIVASSIN

\* Habitat et Bâtiment Durable

Mme Sabine KAWAMURA

|   |  |
|---|--|
| * Mission Développement Durable et<br>Évaluation Environnementale | M. Jérôme BLANCHET<br>Mme Nicole ERDAN     |
| * Mission Rénovation Urbaine                                      | Mme Marie-France CUVILIER                  |
| * Prospective, Aménagement et<br>Connaissance du Territoire       | M. Alexandre BERGE<br>Mme Armelle GUILLO   |
| * Ressources Naturelles   | M. Fabien BARTHELAT<br>M. Guillaume STEERS |
| * Risques, Énergie, Déchets                                       | M. Guillaume XAVIER<br>M. Franck MAZEAS    |
| * Secrétariat Général   | M. Nicolas LAPENNE<br>Mme Monique GRENOT   |

#### **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée, sous le contrôle et la responsabilité des délégataires nommés à l'article 2 ci-dessus aux chefs de cellule et chargés de mission ci-dessous désignés et pour les décisions suivantes codifiées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 :

M. Philippe ODE, Chef de la Cellule Gestion et Contrôle des Transports Terrestres : décisions codifiées 2A1 à 2A3 ; 2B1 à 2Bf2 à l'article 1er de l'arrêté de délégation générale n° 2016-15 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016.

#### **ARTICLE 5**

Délégation de signature est donnée aux chefs de service (cf. article 2 de la présente décision), aux adjoints et chefs de mission (cf. article 3 de la présente décision) et aux personnels d'encadrement ci-dessous désignés pour les décisions codifiées 1A4 à l'article 1er de l'arrêté de délégation générale n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016.

| <b>BENEFICIAIRES</b>                | <b>SERVICES/CELLULES</b>                                 |
|-------------------------------------|--|
| Mme Patricia HAUTCASTEL             | Documentation et information interne (DIR)               |
| Mme Nady VIAL-CABRERA               | Relations médias et Coopération Internationale (DIR)     |
| Mme Margareth SAINT JEAN<br>THERESE | Coordination Administrative et Gestion Financière (FTES) |
| M. Patrice GAUQUELIN                | Gestion/Certification (FTES)                             |
| M. Philippe ODE                     | Gestion, Contrôle des Transports Terrestres (FTES)       |
| M. Fabrice DOUGLAS                  | Cellule Départementale de Sécurité Routière (FTES)       |

|   |   |
|---|---|
| M. Wilfried LISE                            | Pôle Éducation Routière (FTES)                              |
| Mme Suzy MELFORT                            | Déplacements et Observatoire Régional des Transports (FTES) |
| Mme Viviane DIJOUX-VALY                     | Coordination Administrative & Gestion Financière (HBD)      |
| M. Pascal LE GRAND                          | Logement Locatif (HBD)                                      |
| M. Marc CLAUDIN                             | Qualité et Economie de la Construction (HBD)                |
| Mme Joëlle SZUDAROVITS                      | Revitalisation Urbaine & Habitat Indigne (HBD)              |
| M. Jimmy BENJAMIN                           | Constructions Publiques (HBD)                               |
| M. Philippe MASUREL                         | Accession à la Propriété & Amélioration de l'Habitat (HBD)  |
| M. Jérôme VALERIN                           | Accessibilité et sécurité des ERP (HBD)                     |
| M. Fabrice GUINGAND                         | Pôle Projets (MRU)  |
| Mme Jacqueline MARIVAL                      | Pôle administratif et financier (MRU)                       |
| Mme Sylvie CLUZAN                           | Coordination Administrative et Gestion Financière (PACT)    |
| Mme Isabelle VERON                          | Pôle Connaissance, Territoire et Paysages (PACT)            |
| Mme Liliane MONTOUT-BEAUPERTHUY             | Gestion de l'Espace Littoral (PACT)                         |
| Mme Marilyne De La COURTEMANCHE CLEMANDIERE | Planification et Aménagement (PACT)                         |
| M. Philippe MOUTY                           | Données Statistiques (PACT)                                 |
| M. Frantz DELANNAY                          | Système d'Informations Géographiques (PACT)                 |
| Mme Maït LEOST                              | Affaires Juridiques (PACT)                                  |
| M. Marcel NAGERA                            | Affichage publicitaire et Police de l'Urbanisme (PACT)      |
| Mme Lydia DEMETRIUS                         | Droit des Sols et Fiscalité (PACT)                          |
| Mme Annie JULIANUS                          | Déclaration CODERST (RED)                                   |
| M. Philippe EDOM                            | Pôle Énergie, Climat et Sécurité des Véhicules (RED)        |
| Mme Aude COMTE                              | Unité Inondations (RED)                                     |
| M. Philippe THENARD                         | Plan de Prévention des Risques Naturels (RED)               |
| Mme Kelly OSSEUX                            | Coordination Administrative & Gestion financière (RN)       |
| M. Cyril DELHAISE                           | Unité Police de l'Eau Basse-Terre (RN)                      |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| M. Jean-François GUERIN | Chef du service Risques, Énergie, Déchets {RED} |
| Mme Pascale FAUCHER     | Chef du service Ressources Naturelles {RN}      |
| Mme Adèle VEERABADREN   | Secrétaire Général                              |

### ARTICLE 7

Délégation de signature est accordée aux responsables d'inventaires / Immobilisations incorporelles – Autres immobilisations corporelles (II-AIC) suivants :

Mme Adèle VEERABADREN                      Secrétaire Générale  
Mme Monique GRENOT                          Secrétaire Générale Adjointe

### ARTICLE 8

La décision du 13 octobre 2016 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature, Administration Générale, est abrogée.

### ARTICLE 9

La présente décision sera notifiée aux intéressés et ampliation en sera adressée à titre de compte rendu, au préfet de la région Guadeloupe. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

Basse-Terre, le **12 JAN. 2017**

*Le Directeur,*

*[Signature]*  
Le Directeur  
Daniel Nicolas  
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement  
GUADELOUPE

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Mme Yolande GALL         | Unité Police de l'Eau Grande-Terre (RN) |
| Mme Caroline QUERE       | Unité Hydrométrie (RN)                  |
| Mme Sylvie DEDIEU        | Service Employeur DEAL (SG)             |
| Mme Annick MUTILIER      | Service Employeur DEAL (SG)             |
| Mme Agnès LARIFLA        | Formation, Concours & GPEC (SG)         |
| Mme Jocelyne ABON        | Médico-Social (SG)                      |
| M. André BERGOZ          | Véhicules & Matériels BT (SG)           |
| Mme Christiane BAILLET   | Chorus / Achats (SG)                    |
| M. Rosan DOUARED         | Informatique (SG)                       |
| Mme Catherine HALTEBOURG | Pôle Logistique (SG)                    |
| Mme Viviane DEGLAS       | Pôle Logistique (SG)                    |
| M. Guy THOLE             | Pôle Logistique (SG)                    |
| M. Marius BAPTISTE       | Pôle Logistique (SG)                    |
| M. Mathurin REGENT       | Pôle Logistique / Archives (SG)         |

## **ARTICLE 6**

Délégation de signature est accordée à l'occasion des permanences effectuées dans le domaine d'attribution mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2016-01 DEAL/ATOL/AJ du 5 janvier 2016 – 2Bb3 (autorisation de circulation des véhicules de transports routiers de marchandises de plus de 7,5 T, pendant les périodes d'interdiction), aux chefs de services et cadres ci-dessous désignés :

| <b>BENEFICIAIRES</b>  | <b>SERVICES/CELLULES</b>   |
|-----------------------|--|
| M. Laurent CONDOMINES | Directeur Adjoint  |
| M. Nicolas ROUGIER    | Directeur Adjoint  |
| M. Sylvain PELLETERET | Chef du service Financements, Transports, Éducation et Sécurité Routières {FTES} |
| M. Gauthier GRIENCHE  | Chef du service Habitat et Bâtiment Durable {HBD}                                |
| M. Louis REDAUD       | Chef de la Mission Développement Durable & Évaluation Environnementale {MDDEE}   |
| Mme Chrystel SGARD    | Chef de la Mission Pilotage Stratégie (MPS)                                      |
| Mme Delphine LE REUN  | Chef du service Mission Rénovation Urbaine {MRU}                                 |
| M. Jean-Pierre ARNAUD | Chef du service Prospective, Aménagement et Connaissance du Territoire {PACT}    |